APPERÇU

DES RECETTES ET DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1791.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
M. DCC. XCI.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

A M. LE PRÉSIDENT

DU COMITÉ DES FINANCES.

A Paris, le 18 Février 1792.

J'ai, Monsieur, l'honneur de vous adresser, conformément au Décret de l'Assemblée Nationale du 27 Janvier, sept États qui feront connoître les divers objets que le Trésor public doit acquitter.

L'État, nº., Ier contient ce qui est dû aux Rentiers pour les six premiers mois 1790. L'Assemblée Nationale a ordonné que sur les 800 millions d'assignats créés le 29 de Septembre, il sera prélevé les fonds nécessaires pour mettre les rentes au courant. Or, toute l'année 1790 en étoit due au premier Janvier 1791. La somme que j'ai portée dans l'État nº. III, et qui doit être acquittée dans le cours de la présente année, comprend les six derniers mois 1790, et les six premiers mois 1791. (Les six derniers mois 1791 ne seront réellement échus qu'au premier Janvier 1792). Je demande donc que les fonds des six premiers mois 1790, montant à 90,030,000 livres, soient remis par la Caisse de l'Extraordinaire au Trésor public, conformément au Décret du 7 Novembre 1790.

L'État, nº. II, réunit tous les restes de comptes de l'année 1790. L'Assemblée Nationale a pu penser, d'après les apperçus qui lui ont été présentés, et les fonds qu'elle a fait fournir, que tout pouvoit être acquitté au premier Janvier 1791; mais je vous prie, Monsieur, de vouloir bien lui observer que les sommes portées dans les apperçus, ne forment point la totalité de celles restant dues sur chaque objet, mais seulement celles dont on prévoit que le paiement peut être exigé dans le terme fixé. Jamais toutes les dépenses d'une année ne sont et ne peuvent être acquittées dans l'année même: la nature des choses, les convenances des divers services, l'usage habituel des payeurs et des parties-prenantes, en rejettent nécessairement une partie dans l'année suivante. Comme les restes de 1790 sont portés en 1791, ceux de 1789 l'ont été en 1790.

Vous savez d'ailleurs, Monsieur, que de simples apperçus sont dérangés par mille circonstances. Tel objet indiqué n'a été payé qu'en partie ou point

du tout ; tel autre qu'on a été obligé de payer, d'après des ordres inattendus, n'avoit point été indiqué.

J'ajouterai à ces premières considérations une autre observation importante ; c'est que, selon mon apperçu du premier d'Octobre 1790, les fonds qui devoient être fournis au Trésor public pendant les trois derniers mois, montoient à 132,342,000 livres, en supposant que, sur cette somme, il resteroit 10 millions en caisse au 31 Décembre. Cependant les sommes que le Trésor a effectivement reçues ne montent qu'à 124,095,000 livres, c'est-à-dire à 8,247,000 liv. de moins que mon apperçu, et le restant en caisse au 31 Décembre étoit de 29,170,350 livres, qui sont de 19,170,000 livres au-delà des dix millions sur lesquels j'avois compté.

Ce déficit de recette de 8,247,000 livres, joint à l'excédant de caisse de 19,170,000 livres, et à 5,500,000 liv. environ de dépenses nouvelles que l'Assemblée Nationale a décrétées sans en faire les fonds, depuis mon apperçu, explique facilement les restes de comptes de l'année 1790, en y ajoutant, comme je viens de le dire, que je n'ai point porté dans cet apperçu la *totalité* des objets dus sur 1790, mais seulement ce que je prévoyois devoir être exigé dans les trois derniers mois.

Au reste, Monsieur, les États que j'ai remis chaque semaine au Comité des Finances, présentent, dans la plus grande exactitude, tout ce que le Trésor public a reçu et payé, et on y trouvera, j'espère, tous les degrés de certitude et de confiance que l'on peut desirer.

Les restes de l'année 1790 montent à la somme de 48,537,750 livres, dont il est d'autant plus instant de fournir les fonds au Trésor public, que ces objets sont les premiers dont le paiement doit être fait en 1791.

L'État nº. III est l'apperçu des dépenses de l'année 1791. Je l'ai divisé en trois chapitres. Le premier contient les dépenses *nouvelles* et non encore réglées ; le second, celles qui ont été fixées par les Décrets ; et le troisième, les dépenses *anciennes*, sur lesquelles l'Assemblée n'a point encore fait connoître définitivement ses intentions. Ces trois chapitres forment une masse pour l'année entière, de 588,637,000 liv.

L'État nº. IV indique, par apperçu, toutes les recettes probables des trois premiers mois 1791, et les paiemens présumés nécessaires, pendant le même

temps, sur les 588,637,000 livres de l'État nº. III ci-dessus. Il en résulte un déficit de 74,582,000 liv. d'ici au premier d'Avril prochain, que je prie l'Assemblée Nationale de me faire délivrer.

L'État nº. V n'est composé que de dépenses passagères particulières à l'année 1791, qui montent à la somme de 57,988,000 liv.

L'État nº. VI fait connoître les sommes qui seront nécessaires dans les trois premiers mois 1791, pour payer les premières parties exigibles de l'État nº. V : elles montent à 18,720,000 liv.

L'État nº. VII est celui des parties arriérées, montant à 60,161,000 livres dont je fais passer le double, certifié de moi, au Commissaire des Liquidations, conformément au Décret de l'Assemblée Nationale du 27 Janvierr.

Il est bien nécessaire que les fonds de ce dernier État soient décrétés le plus tôt possible, pour que je ne sois point obligé d'acquitter ces dépenses avec les deniers destinés à d'autres.

Je vais résumer, Monsieur, les objets dont je viens de vous entretenir.

État Nº. Ier.	Fonds nécessaires pour payer les rentes et les intérêts des six premiers mois 1790	90,030,000
—— Nº. II.	Restes de comptes de l'année 1790	48,538,000
		138,568,000 l.

Sur quoi l'Assemblée Nationale a accordé au Trésor public, depuis le 1er Janvier 1791, savoir :

En Janvier	60,521,000 l.	132,521,000
En Février	72,000,000	
Reste à fournir, par apperçu, pour achever d'acquitter les dépenses du Trésor public, antérieures au premier Janvier 1791. .		6,047,000 l.

Je dois ajouter, Monsieur, une observation très-importante que je vous prie de soumettre à l'Assemblée Nationale. Elle a décrété, le 6 Décembre 1790, que le Trésor public fournira les sommes qui seront définitivement

nécessaires pour compléter les paiemens du Culte et des pensions de réforme du Clergé de l'année 1790, après qu'on y aura employé tous les fonds qu'auront produit les revenus des biens nationaux. Je ne sais à quelle somme pourra monter ce déficit ; mais j'estime qu'il ne pourra être au-dessous de soixante millions, et je demande que l'Assemblée Nationale veuille bien me faire délivrer une somme à compte de . . . . . 30,000,000 l.

A quoi il faut ajouter :

1°. La somme nécessaire dans les trois premiers mois 1791, pour remplir le déficit sur les dépenses ordinaires de ladite année 74,582,000

2°. Celle qu'exigent, dans le même temps, les dépenses particulières à l'année 1791 18,720,000

3°. Quant à l'État, n°. VII, qui comprend les objets arriérés, dont le Commissaire des Liquidations doit me procurer les fonds, je n'en parlerai ici que pour . . . . . *Mémoire.*

123,302,000 l.

Voilà donc, Monsieur, une somme de 123,302,000 livres, indépendamment de celle de 6,047,000 liv. sur lesquelles je vous prie de prendre les ordres de l'Assemblée Nationale le plus tôt qu'il vous sera possible.

J'ai l'honneur d'être avec un très-sincère et parfait attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DUFRESNE.

N°. I^er.

RENTES ET INTÉRÊTS

DUS AU PREMIER JANVIER 1791

SUR L'ANNÉE 1790.

RENTES.

Sur l'Hôtel-de-ville		152,141,000 ℔	
Clergé de France, (9 mois seulement)		4,035,000	
Ancien Clergé		327,000	
Sur le Domaine de la ville de Paris :			
Reste de l'année 1789	277,000 ℔	3,060,000	
Année 1790	2,783,000		
Pays-d'Etats		6,035,000	
Sur les Fermes générales :			
Reste de 1789	947,000 ℔	2,120,000	171,061,000 ℔
Année 1790, déduction faite de 355,000 liv. portées dans les Etats du Roi	1,173,000		
Postes, déduction faite de 42,000 liv. déja payées		52,000	
Régie générale		16,000	
Domaines, déduction faite de 850,000 dajé payées		669,000	
Recettes générales des Finances		6,000	
Trésor public, non compris les annuités de la Caisse d'Escompte dont la première année n'est payable qu'en Janvier 1791		2,600,000	

INTÉRÊTS.

Anciens arrérages antérieurs à 1790		193,000 ℔	
Coupons qui, d'après l'ancien usage, devoient être payés en 1790	Édit de Décembre 1782 . 378,000 ℔	1,036,000	
	Loterie d'Avril 1783 . 115,000		
	Edit de Décembre 1784 . 219,000		
	Edit de Décembre 1785 . 185,000		
	Edit de Novembre 1787 . 71,000		
	National de 80 millions. 68,000		
De cette part		1,329,000 ℔	171,061,000 ℔

Report			171,061,000 ℔
. . . . .		1,329,000 ℔	
Objets suspendus.		1,747,000	
Compagnie des Indes. Année 1788	75,000 ℔		
Année 1789	2,531,000		
Six mois de 1790	1,856,000	4,476,000	
Billets d'emprunts. . . .	14,000		
		7,454,000 ℔	
A déduire pour les effets rentrés dans l'emprunt National. .		754,000	
Reste		6,700,000 ℔	
Acquisitions.			9,000,000
Anciennes dettes liquidées.	environ .	2,300,000	
Offices supprimés.			
Brevets de retenue.			
			180,061,000 ℔

Les six derniers mois 1790, seront payés en 1791, avec les six premiers mois de ladite année

Reste à fournir particulièrement les fonds des six premiers 1790, afin de mettre les rentes et les intérêts au courant, conformément au Décret du 7 Novembre. Six mois forment une somme de. . . . . 90,030,500 ℔

A Paris, le 1er Janvier 1791, comme apperçu, DUERESNE.

N°. II.

RESTES DE COMPTES DE L'ANNÉE 1790.

Parties restant dues sur les six premiers mois 1790, de la Maison du Roi, de la Reine et de la Famille Royale, avant la formation de la Liste civile .	862,000 ℔	
A déduire, conformément au Décret de l'Assemblée Nationale, les traitemens des Officiers qui sont hors du Royaume :		644,000 ℔
M. le Grand-Maître.	68,000 ℔	
M. le Grand-Ecuyer	130,000	218,000
Divers Officiers.	20,000	
Guerre, Artillerie, Génie, reste à payer sur les sommes ordonnées en 1790, environ.		9,000,000
Marine et Colonies, reste à payer sur les sommes ordonnées par les États de distribution du Ministre de ce Département, pendant le cours de 1790.		4,079,000
Ponts et Chaussées.		252,000
Dépôts de mendicité		375,000
Pensions comme suit :		
Anciennes Pensions d'après les principes fixés par l'article 14 du titre premier, du Décret de l'Assemblée Nationale, du mois de Juillet 1790 .	12,000,000 ℔	
Supplément ordonné par l'article 15 du titre 3, du même Décret .	2,000,000	
(1) Pensions ci-devant payées { Par le Trésorier du Clergé.	143,000 ℔	
(1) Pensions ci-devant payées { A la Caisse des économats.	1,015,000	1,158,000
Reste à payer sur l'exercice de 1789 de l'ancienne fixation des Pensions du Trésor public :	7,000,000	22,158,000
N. B. Il y aura à déduire des douze premiers millions, les paiemens provisoires de 600 livres, et ceux des Septuagénaires qui sont faits d'après les Décrets de l'Assemblée.		
Intérêts dus à la régie des vivres de la Marine sur les anciens emprunts qu'elle a renouvelés.		302,000
De cette part.		36,810,000 ℔

(1) Par l'article 4 du Décret du 27 Juin 1790, l'Assemblée Nationale a excepté de la suppression générale les Pensions qui étoient ci-devant payées à la Caisse des Économats et à celle du Clergé ; et par celui du 9 Janvier 1791, il a été ordonné que ces Pensions seront payées sur le Trésor public.

Report	36,810,000 ℔
Les sommes dues sur le prix des terrains achetés en 1790, et sur les travaux faits dans la même année pour la clôture de Paris, sont évaluées à	960,000
Les travaux faits en 1790, pour l'établissement de divers bureaux de l'Administration générale, sont évalués à	150,000
Indemnités à Messieurs les Députés à l'Assemblée Nationale	1,800,000
Dépenses accessoires de l'Assemblée Nationale, et frais de l'impression et de la publication des Décrets	316,000
Reste du prix de la pompe à feu, établie par les sieurs Perrier dans l'isle des Cygnes, et des Moulins à bras	350,000
Reste à rembourser pour la vaisselle portée aux Hôtels des Monnoies, non compris les reconnoissances qui pourront entrer dans la Caisse de l'Extraordinaire par la contribution patriotique, par apperçu	800,000
Somme restant due à la Caisse d'Escompte, pour solde de l'intérêt des 170 millions qu'elle a avancés au Trésor public, depuis le premier Janvier jusqu'au 15 Avril 1790, et pour d'autres réclamations soumises à l'examen de Messieurs du Comité des Finances, sur quoi il a été payé 3 millions	709,000
Restes des dépenses de la Police suivant l'ancienne fixation	450,000
Reste des 400,000 liv. destinées aux travaux des carrières qui sont sous la ville de Paris et les environs	76,000
Reste des dépenses de la Caisse du Commerce	129,000
Reste des dépenses du Département des Mines	20,000
Reste de la dépense des Haras	41,000
Gages des Maîtres de Postes pour le service des malles	111,000
Académies et travaux littéraires	89,000
Traitemens divers.	55,000
Gages du Conseil à divers Magistrats	404,000
Hôpitaux et Enfans-Trouvés, compris environ 300,000 livres dont les états sont attendus des Provinces.	720,000
Indemnités, à différens titres, dues jusqu'à l'époque de leur suppression, environ	2,000,000
Maisons religieuses	150,000
Impressions dues au sieur Duperron, et dont les comptes ne sont point encore reglés, environ.	250,000
De cette part	46,390,000 ℔

Report		46,390,000 ℔
Gages des Officiers du point-d'honneur, environ		100,000
Traitement de l'administration générale et des diverses Caisses du Trésor public, environ		300,000
Habillement et équipement accordés aux Vainqueurs de la Bastille		134,000
Secours accordés par l'Assemblée Nationale :		
Reste des 600,000 livres décrétées pour le canal du Charolois	180,000 ℔	
A l'Adjudicataire des travaux du Havre	90,000	
Aux incendiés de Limoges	240,000	
Aux Départemens : De la Nièvre	30,000	
De Loiret	30,000	
De l'Allier	30,000	
De Rhône et Loire	30,000	
De l'Indre et Loire	30,000	978,750
Du Loir et Cher	30,000	
Du Cher	30,000	
De Seine et l'Oise	50,000	
De Haute-Loire	45,000	
Du Puy-de-Dôme	45,000	
Aux ateliers de Charité de Bar-le-Duc	18,750	
Secours accordés pour le Port de Cherbourg	100,000	
Traites des Pays étrangers pour anciens achats de grains destinés à l'approvisionnement de Paris		635,000
Perte sur les matières d'argent qui ont été extraites de l'étranger, et sur les achats de numéraire faits à Paris, pendant le mois de Décembre dernier, pour entretenir dans le Trésor public la masse de numéraire qu'exigent des services importans qui ne peuvent être faits d'une autre manière. N'en ayant point encore reçu les comptes, on ne portera cet objet ici que pour		*Mémoire.*
Rescriptions ci-devant tirées sur la recette générale des Impositions foncières, tant pour le reste de l'exercice de 1789, que pour les premiers termes de l'exercice 1790. On estime que celles qui reviendront sur le Trésor public, ainsi que les remboursemens à faire à quelques Receveurs-généraux qui se sont mis en avance, pourront monter à cinq ou six millions, payables dans les trois premiers mois de l'année 1791 ; mais il est probable que les remplacemens dus par d'autres Receveurs-généraux, couvriront successivement cette somme		*Mémoire.*
On ne peut évaluer, ni même connoître dans ce moment-ci, ce que la Ferme générale et d'autres Caisses ont acquitté, tant à Paris que dans les Provinces sur les dépenses dont elles étoient dans l'usage de faire le paiement à la décharge du Trésor public; conséquemment, il est impossible d'évaluer les restans dus, avant d'avoir recueilli les renseignemens nécessaires		*Mémoire.*
TOTAL		48,537,750 ℔

A Paris, le 1er Janvier 1791, comme apperçu, DUFRESNE.

No. III.

APPERÇU DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1791.

CHAPITRE PREMIER.

Dépenses nouvelles résultantes des Décrets de l'Assemblée Nationale, et dont les sommes ne sont point encore exactement connues.

1.	Traitemens aux Ecclésiastiques chargés du service actif du Culte, par évaluation	70,000,000 ℔
2.	Pensions aux Religieux et aux Religieuses dont les Maisons ont été supprimées, dans lesquelles pensions on comprend les supplémens accordés aux Ecclésiastiques dont les traitemens ont été réduits. On évalue ces objets à	70,000,000
3.	Dépenses de l'Ordre Judiciaire, par apperçu	12,000,000
4.	Dépenses des Directoires de Départemens et de Districts	9,360,000
	TOTAL du Chapitre premier	161,360,000 ℔

CHAPITRE SECOND.

Dépenses fixées par des Décrets de l'Assemblée Nationale.

1. Liste-Civile				25,000,000 ℔
2. Maisons des Princes :				
Monsieur. . .	Rente apanagère	1,000,000 ℔		
	Traitement	1,000,000	2,500,000 ℔	
	Aux Créanciers	500,000		
M. d'Artois . .	Rente apanagère	1,000,000 ℔		
	Traitement	1,000,000	2,865,000	7,365,000
	Rentes aux Créanciers	865,000		
M. d'Orléans...	Rente apanagère	1,000,000 ℔		
	Pendant vingt ans, pour les améliorations faites dans ses apanages	1,000,000	2,000,000	
3. Affaires étrangères				6,300,000
4. Pensions ; savoir :				
Anciennes pensions réglées d'après les principes fixés par l'art. 14 du tit. 1er du Décret de l'Assemblée Nationale du mois de Juillet 1790. . .			12,000,000 ℔	
Supplément ordonné par l'art. 15 du tit. 3 du même Décret. .			2,000,000	15,158,000
Pensions ci-devant payées	par le Trésorier du Clergé..	143,000 ℔	1,158,000	
	à la Caisse des Économats..	1,015,000		
5. Traitemens des Ministres ; savoir :				
Trois Ministres payés directement au Trésor public				300,000
Le Ministre de la Guerre . . Celui de la Marine . . . . . Et celui des Affaires étrangères	sont payés sur les fonds de leurs Départemens.			
6. Traitemens aux Ministres et aux Magistrats que le Roi appellera à ses Conseils..				160,000
7. Bureaux de l'Administration générale, conformément aux Décrets des 7 Août 1790, et 11 Janvier 1791 ; savoir :				
Bureaux de la Chancellerie		48,000 ℔		
Supplément accordé par le Décret du 11 Janvier 1791		21,780	69,780 ℔	
Bureaux du Ministre de l'intérieur			90,000	809,780
Idem, de l'Administration générale des Finances, non compris le Trésor public et ses bureaux			650,000	
De cette part				55,092,780 ℔

Report			134,432,000 ℔
3. Rentes perpétuelles et viagères, intérêts et indemnités comme suit :			
RENTES.			
Rentes de l'Hôtel-de-ville	152,141,000 ℔		
Clergé de France	5,349,254		
Ancien Clergé	327,000		
Sur le Domaine de la Ville	2,783,000		
Des Pays-d'États	6,035,000		
Sur les Fermes générales	660,034	172,657,480 ℔	
Sur les Postes	94,000		
Sur la Régie générale	16,000		
Sur les Domaines	1,518,695		
Sur les Recettes générales des Finances, compris les Secrétaires du Roi.	1,075,678		
Sur le Trésor public	2,657,819		
			175,457,264 ℔
Diverses charges dont jouissent les Colléges, Hôpitaux, etc. du Département de Paris, et ci-devant payées comme suit :			
Par la Ferme générale	789,537 ℔		
Les Postes	373,975		
La Ferme de Sceaux et Poissy	50,000		
La Loterie Royale	140,235	2,799,784	
Les Domaines	94,576		
Les Recettes générales	7,494		
Le Trésor public	1,343,967		
INTÉRÊTS.			
Loterie d'Octobre 1780		530,755 ℔	
Emprunt de Décembre 1782		2,705,461	
Loterie d'Avril 1783		627,562	
Loterie d'Octobre 1783		1,054,108	
Emprunt de Décembre 1784		5,492,826	
Emprunt de Décembre 1785		3,201,952	
Emprunt d'Octobre 1787		173,129	
Compagnie des Notaires de Paris		420,000	
Actions de la Caisse d'Escompte		5,600,000	28,740,605 ℔
Actions de l'ancienne Compagnie des Indes . . .		3,657,849	
Emprunt national de 80 millions		2,642,323	
Objets divers.			
Acquisitions	589,476 ℔		
Anciennes dettes liquidées	873,280		
Offices supprimés	854,884	2,634,640	
Brevets de retenue	147,000		
Prêts faits au Trésor public	170,000		
De cette part			204,197,869 ℔
			134,432,000 ℔

Report		55,092,780 ℔
8. Académie Françoise	26,417 ℔	
——— des Belles-Lettres	45,108	176,983
——— des Sciences	105,458	
9. Archives de l'Assemblée Nationale		19,400
10. Société royale de Médecine		36,200
11. Solde de cent mille hommes, dont l'Assemblée Nationale a ordonné de s'assurer pour agir seulement en cas de guerre. On ne porte ici que les 3 s. par jour réglés pour chaque homme, ci		5,500,000
12. Aux Invalides, pour remplacement des oblats		216,000
13. Session de la Législature, et accessoires, par apperçu		6,000,000
TOTAL du Chapitre second		67,041,363 ℔

CHAPITRE TROISIÈME.

Dépenses sur lesquelles il n'a encore été rien réglé par l'Assemblée Nationale.

1. Guerre, Artillerie, Génie, suivant l'apperçu que M. Duportail en a fourni	88,486,000 ℔	
Maréchaussées des Provinces, qui ont été détachées du département de la Guerre, sous le nouveau titre de Gendarmerie nationale, sur l'ancien pied	4,346,000	
Maréchaussée de l'Isle-de-France, compris la solde et la demi-solde conservées à l'ancien Guet et Garde de Paris	400,000	93,932,000 ℔
Dépenses connues sous le nom du *Taillon*, composées des traitemens des Maréchaux-de-France, des Commissaires des Guerres, et d'autres objets	700,000	
2. Marine et Colonies. Cette dépense a été fixée par une Décision du Roi du mois de Septembre 1789, à la somme annuelle de 40,500,000 livres. Je ne la porterai ici que pour cette somme, en attendant que l'Assemblée Nationale ait fait connoître ses intentions		40,500,000
De cette part		134,432,000 ℔

Report	. . . . .	134,432,000 ℔
	204,197,869 ℔	
OBJETS PARTICULIERS.		
Indemnités, environ	200,000 ℔	
M. de Penthièvre	17,500	271,500 ℔
Hainaut étranger	54,000	
TOTAL.	204,469,000 ℔	

Les paiemens à faire sur ces objets, dans le cours de l'année 1791, sont composés des parties ci-après :

— 1°. Des six derniers mois de l'année 1790, suivant l'État n°. I.	90,030,500 ℔	
— 2°. Des six premiers mois de 1791, suivant le détail ci-dessus	102,234,500 ℔	192,265,000

N. B. La somme d'intérêts diminuera par les remboursemens que la Caisse de l'Extraordinaire fera de divers capitaux, et elle s'accroîtra par les intérêts qu'on attribuera aux Offices pour lesquels on a payé jusqu'à présent des gages . . . . . MÉMOIRE.

4. Secours à la Caisse civile de l'isle de Corse		250,000
5. Secours aux Hollandois et aux Acadiens, réfugiés en France.		700,000
6. Gages des Officiers du Point-d'honneur		410,000
7. Bureaux de l'Administration générale du Trésor public, en comprenant les nouveaux Bureaux que les Décrets de l'Assemblée Nationale y ont réunis ; savoir :		
Anciens Bureaux, en attendant l'organisation nouvelle	225,800 ℔	
Autres Bureaux tirés de différentes parties de l'Administration générale, compris ceux de la nouvelle Recette générale des impositions foncières	366,200 ℔	592,000
8. Bureaux de l'Administration, établis particulièrement comme suit :		
M. Lamarche, pour la distribution de secours d'argent accordés au public en échange d'assignats	23,000 ℔	
M. Amelot, pour la Caisse de l'Extraordinaire, en les supposant à 30,000 liv. par mois	360,000	623,000
Liquidation, en comptant sur 20,000 liv. par mois	240,000	
De cette part		329,272,000 ℔

9. Dépenses

Report		329,272,000 ℔
9. Dépenses des Administrations ci-après :		
De l'ancienne Compagnie des Indes, non compris les appointemens des Bureaux employés dans l'article 7 ci-dessus, et en faisant déduction du Bureau de Lorient, supprimé par le Décret du 14 Août 1790. . .	80,000 ℔	
Des Monnoies, non compris *idem*	14,600	496,600
De la Caisse du Commerce, *idem*	362,000	
Du Département des Mines	40,000	
10. Appointemens du sieur Rondonneau et de deux Commis attachés au Ministre de la Justice, pour un travail extraordinaire relatif aux Décrets de l'Assemblée Nationale		6,000
11. Traitemens des divers Bureaux de la Recette et de la Dépense générales du Trésor public, comme suit :		
Quatre Administrateurs à 50,000 liv. chacun	200,000 ℔	
BUREAUX		
de la Caisse générale . . . . . 151,000 ℔		939,300
des Dépenses de la Guerre 335,000		
de celles de la Marine 128,000	739,300	
des Dépenses diverses, en y comprenant quinze nouveaux sujets que la suppression du sieur Randon de Latour et le nouveau travail des reconstitutions a rendu nécessaires 125,300		
12. Frais de tous les Bureaux de l'Administration générale, non compris les épices et frais de comptes		300,000
13. Dépenses relatives à la ville de Paris :		
Garde nationale, en la supposant de dix mille hommes . . .	6,500,000 ℔	
Illumination	450,000	
Nettoiement	350,000	
Pompiers	150,000	
Pavé	750,000	
Carrières sous la ville	250,000	
Frais relatifs aux subsistances	150,000	
Dépenses diverses de la Police	300,000	
Maisons de Charité . . . . . 85,000 ℔	358,000	
Enfans-trouvés 273,000		
Prisonniers, non compris ce que paie la Caisse des Domaines . . .	55,000	
Mouleurs de bois	4,800	
De cette part	9,317,800 ℔	331,013,900 ℔

Report			331,013,900 ℔
		9,317,800 ℔	
Le Décret du 7 Août 1790 ayant ordonné que les Dépôts et Chartriers seront réunis en un seul confié à la Municipalité de Paris, le même Décret a réglé,			9,323,800
Un Garde du Dépôt	3,000 ℔		
Deux Commis	2,200		
Frais de bureau	800	6,000 ℔	
14. Dépenses de procédures criminelles et de prisonniers			3,000,000
15. Travaux dans les carrières sous les plaines voisines de Paris			150,000
16. Primes et autres encouragemens pour le Commerce, d'après les paiemens faits en 1790, environ			3,200,000
17. Jardin royal des Plantes			100,000
18. Bibliothèque du Roi			110,000
19. Bibliothèques publiques, gages des Employés, Gardes et Écrivains			7,800
20. Frais d'impressions à Paris, environ			150,000
21. Ponts et Chaussées, suivant la demande de M. de la Millière			8,000,000
22. Secours pour les Dépôts de mendicité, les Enfans-trouvés, etc. suivant une lettre écrite par M. de Liancourt à M. de Lessart			4,200,000
23. Charges annuelles pour les Fabriques, Hôpitaux, Écoles, Colléges et Communautés religieuses dans les provinces, dont le paiement doit être fait à l'avenir par les Receveurs de Districts			770,000
24. Traitement au sieur d'Hémery, chargé de faire passer des pensions dans les provinces			20,000
25. Universités, enseignemens, Académies des provinces, travaux littéraires, déduction faite des objets supprimés par les Décrets			725,000
N. B. Dépenses imprévues. On ne porte rien pour cet objet, présumant que la Caisse de l'Extraordinaire sera chargée d'y pourvoir			*Mémoire.*
TOTAL du Chapitre troisième			360,770,500 ℔

RÉCAPITULATION

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1791.

CHAP. Ier.	Dépenses nouvelles résultantes des Décrets de l'Assemblée Nationale	161,360,000 ff
—— II.	Dépenses fixées par les Décrets de l'Assemblée	67,041,363
—— III.	Dépenses sur lesquelles il n'a été encore rien réglé par l'Assemblée	360,770,500
	TOTAL GÉNÉRAL	589,172,000 ff

A Paris, le 1er Janvier 1791; comme apperçu. DUFRESNE.

N°. IV.

APPERÇU DES RECETTES
A FAIRE EN GÉNÉRAL
AU TRÉSOR PUBLIC
PENDANT LES TROIS PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 1791,
ET DE LA DÉPENSE PRÉSUMÉE,
PENDANT LE MÊME TEMPS,
SUR L'ORDINAIRE SEULEMENT DE LADITE ANNÉE.

RECETTES.

Art.		Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
1.	Fonds existans au Trésor public au 31 Décembre 1790, au soir, tant en argent qu'en billets de Caisse	℔ 29,018,000	. . . . .	. . . . .	℔ 29,018,000
2.	Fonds à rentrer dans le mois de Janvier sur les envois de matières expédiées d'Amsterdam ; savoir : Matières remises à la Monnoie de Paris, pour les convertir en écus. . 594,000 ℔ ; Envois d'Amsterdam en route . 938,000	1,532,000	. . . . .	. . . . .	1,532,000
3.	Effets du Commerce	910,000	126,000	76,000	1,112,000
4.	Impositions directes, dont les rescriptions ont été tirées par anticipation dans les trois premiers mois 1790	5,300,000	5,500,000	5,500,000	16,300,000
5.	Fonds restant dans la caisse commune des recettes générales, et que je vais faire verser dans le Trésor public	1,460,000	277,000	67,000	1,804,000
6.	Fermes générales, déduction faite des intérêts, traitemens et frais de Régie, ainsi que des primes à payer dans les Provinces.	3,000,000	2,000,000	2,000,000	7,000,000
7.	Fermes des Postes, y compris l'abandon que les Fermiers ont fait des trois quarts de leurs bénéfices, et qu'on ne peut justement évaluer.	800,000	800,000	800,000	2,400,000
8.	Ferme des Messageries . . .	Rien . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	*Mémoire.*
9.	Ferme de Sceaux et de Poissy.				
10.	Ferme des Affinages.				
	De cette part	42,020,000	8,703,000	8,443,000	59,166,000

Art.		Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
		ff	ff	ff	ff
	Report	42,020,000	8,703,000	8,443,000	59,166,000
11.	Intérêts des six millions dus par M. le Duc des Deux-Ponts pendant l'année 1790 . .	300,000	. . . . .	. . . . .	300,000
12.	Abonnement des droits de la Flandre maritime	300,000	. . . . .	100,000	400,000
13.	Régie générale des Aides, déduction faite des intérêts, traitemens et frais de Régie, par simple évaluation	1,800,000	1,700,000	1,500,000	5,000,000
14.	Régie des Domaines et bois, en réunissant tous les produits présumés, et déduction faite, tant des intérêts, traitemens et frais de Régie, que des frais de Justice, de la nourriture et du pain des prisonniers . . .	3,100,000	1,000,000	1,000,000	5,100,000
15.	Régie de la Loterie Royale, déduction faite des intérêts, traitemens et frais de Régie.	600,000	600,000	600,000	1,800,000
16.	Régie des poudres et salpêtres. Rien . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	*Mémoire.*
17.	Impositions des ci-devant Pays-d'Etats, dans lesquelles je ne compte point 2,200,000 liv. dont la Province de Bourgogne est en retard sur les impositions de 1789	400,000	1,500,000	2,000,000	3,900,000
18.	Contribution patriotique. Reste à recevoir de la Caisse extraordinaire, pour compléter la somme de 35 millions, à laquelle a été fixé le premier tiers de cette contribution destinée au Trésor public par les articles 2 et 3 du titre 1er du Décret du 6 Décembre 1790	4,000,000	2,000,000	1,687,000	7,687,000
19.	Diverses recettes particulières, débets de Comptables, et autres objets imprévus	200,000	200,000	200,000	600,000
20.	Revenus de la Caisse du Commerce	40,000	40,000	50,000	130,000
21.	A recevoir de la Caisse de l'Extraordinaire, sur les revenus des biens nationaux, conformément au Décret de l'Assemblée Nationale du 6 Décembre 1790	5,000,000	5,000,000	5,000,000	15,000,000
	Totaux des Recettes	57,760,000	20,743,000	20,580,000	99,083,000

DÉPENSES.

CHAPITRE PREMIER.

Dépenses nouvelles résultantes des Décrets de l'Assemblée Nationale, et dont les sommes ne sont point encore exactement connues.

Art.		Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
		℔	℔	℔	℔
1.	Dépenses du culte	6,000,000	6,000,000	6,000,000	18,000,000
2.	Dépenses de l'ordre judiciaire, par apperçu.	1,000,000	1,000,000	1,000,000	3,000,000
3.	Dépenses des Directoires des Départemens et de Districts, par évaluation	800,000	750,000	800,000	2,350,000
	Totaux du premier Chapitre . . .	7,800,000	7,750,000	7,800,000	23,350,000

CHAPITRE II.

Dépenses fixées par des Décrets de l'Assemblée Nationale.

1.	Liste Civile pour l'entretien de la Maison du Roi et de la Reine, des Enfans de France, de Madame Elizabeth, et de Mesdames, tantes du Roi		2,083,000	2,083,000	2,084,000	6,250,000
2.	Maisons des Princes.	Par an.			
	Monsieur. . . { Rente apanagère . . . . 1,000,000 ℔ ; Traitemens.. 1,000,000 ; Aux créanciers . . . . 500,000 }	2,500,000	208,000	208,000	208,000	624,000
	M. d'Artois. . { Rente apanagère . . . . 1,000,000 ; Traitemens.. 1,000,000 ; Rente aux Créanciers.. 865,000 }	2,865,000	238,000	239,000	239,000	716,000
	M. d'Orléans. { Rente apanagère . . . . 1,000,000 ; Pendant les 20 ans, pour les améliorations faites dans ses apanages... 1,000,000 }	2,000,000	166,000	167,000	167,000	500,000
	De cette part		2,695,000	2,697,000	2,698,000	8,090,000

Art.		Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
	Report	2,695,000 ℔	2,697,000 ℔	2,693,000 ℔	8,090,000 ℔
3.	Affaires étrangères sur le pied de 6,300,000 l. par an	525,000	525,000	525,000	1,575,000
4.	Pensions comme suit :				
	Anciennes pensions réglées d'après les principes fixés par l'article 14 du titre 1er., du Décret du mois de Juillet 1790 . . 12,000,000 ℔ Supplément ordonné par l'article 15 du titre 3, du même Décret . . . 2,000,000 Pensions ci-devant payées : Par le Trésorier du Clergé . . . . . 143,000 ℔ Par la Caisse des économats. . . . . 1,015,000 } 1,158,000 Pensions de réforme aux Ecclésiastiques, dont les maisons ont été supprimées, sur le pied de 70,000,000				
	Par an . . . . 85,158,000 ℔	7,100,000	7,100,000	7,100,000	21,300,000
5.	Traitemens des Ministres et du Conseil :				
	Trois Ministres payés directement au Trésor public . . . . . 300,000 Le Ministre de la Guerre, celui de la Marine, et celui des Affaires Etrangères, sont payés sur les fonds de leurs Départemens . . . . . *Mémoire* Ministres et Magistrats que le Roi appellera à ses Conseils 160,000	38,000	38,000	39,000	115,000
6	Bureaux de l'Administration générale, en attendant les Décrets qui doivent définitivement régler l'organisation du Ministère :				
	Chancellerie. { Premier Réglement . 43,000 ℔ ; Supplément décrété le 9 Janvier 1791. . . 40,640 } 88,640 ℔ ; Le sieur Pondonneau. 6,000 } 94,640 ℔ Ministre des Finances et de l'intérieur . 986,170 Direction générale du Trésor public, compris 356,000 liv. pour les bureaux nouvellement établis, d'après des Décrets. 592,000 Bureau d'échange d'assignats, pour assurer la tranquillité publique . . . . . 23,000 Caisse de l'extraordinaire. . . . . 360,000 Liquidation. . . . . 240,000 Payeurs généraux du Trésor public et leurs Bureaux, tant à Paris que dans les Provinces et les Colonies. . . . .939,000 Frais de tous les Bureaux, environ. . . . 300,000				
	Par an 3,355,000	294,000	294,000	295,000	883,000
	De cette part	10,652,000	10,654,000	10,657,000	31,963,000

Art.		Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
		℔	℔	℔	℔
	Report	10,652,000	10,654,000	10,657,000	31,963,000
7.	Dépenses de l'ancienne Compagnie des Indes, de l'Administration des Monnoies et du Département des Mines	40,000	40,000	40,000	120,000
8.	Académies { Françoise. . . . 26,417 ℔ ; des Belles-Lettres. 45,108 ; des Sciences . . . 105,458 } Société Royale de Médecine.. 36,200 ; Bibliothèques publiques, gages des Employés, Gardes et Ecrivains. . . . . 7,800 ; Universités, enseignemens, Académies des Provinces, Ecole vétérinaire d'Alfort, Travaux littéraires, etc.. . 725,000 ; Par an. . . . . 946,000 ℔	78,000	79,000	79,000	236,000
9.	Session de la Législature et accessoires, par apperçu.	600,000	600,000	600,000	1,800,000
10.	Archives de l'Assemblée Nationale, sur le pied de 19,400 liv. par an	1,600	1,700	1,700	5,000
11.	Solde de cent mille hommes auxiliaires, à 3 sous par jour	458,000	458,000	459,000	1,375,000
12.	Aux Invalides, en remplacement des oblats, sur le pied de 216,000 liv. par an . . .	18,000	18,000	18,000	54,000
	Totaux du second Chapitre. . . .	11,847,600	11,850,700	11,854,700	35,553,000
	CHAPITRE TROISIÈME.				
	Dépenses sur lesquelles il n'a été encore rien réglé par l'Assemblée Nationale.				
1.	Guerre, Artillerie, Génie et autres dépenses Militaires, compris la Gendarmerie Nationale, sur le pied de 4,800,000 livres seulement, suivant l'ancienne composition, en attendant la nouvelle ; savoir : Guerre . . . . . 88,486,000 ℔ ; Taillon. . . . . 700,000 ; Gendarmerie Nationale. . 4,746,000 ; Par an . . . 93,932,000 ; On estime que les paiemens à faire sur les restes de l'année 1790, diminueront				

d'environ

Art.		Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
		℔	℔	℔	℔
	d'environ 2 millions par mois, ceux du courant ordinaire de 1791 ; mais l'Assemblée Nationale ayant décrété que les trois quarts des fonds nécessaires pour la masse des subsistances militaires de l'année 1791 seront avancés d'ici au mois d'Avril, on estime que la dépense de ce dernier objet remplacera le non paiement probable sur l'autre ; en sorte que la dépense des trois premiers mois doit être évaluée à environ	7,830,000	7,830,000	7,830,000	23,490,000
2.	Secours à la Caisse civile de l'Isle de Corse	21,000	21,000	21,000	63,000
3.	Marine et Colonies, sur le pied de 40 millions 500,000 livres, par an	3,375,000	3,375,000	3,375,000	10,125,000
4.	Rentes perpétuelles et viagères, intérêts et indemnités, comme suit :				
	Rentes.				
	De l'Hôtel-de-ville . . 152,141,000 ℔				
	Clergé de France . . . 5,349,254				
	Ancien Clergé 327,000				
	Sur le Domaine de la Ville 2,783,000				
	Des Pays-d'Etats . . 6,035,000				
	Sur les Fermes générales 660,034	172,657,480 ℔			
	Sur les Postes 94,000				
	Sur la Régie générale . 16,000				
	Sur les Domaines . . 1,518,695				
	Sur les recettes générales, compris les Secrétaires du Roi . 1,075,678				
	Sur le Trésor public . 2,657,819				
	Diverses charges dont jouissent les Colléges, Hôpitaux, &c. du Département de Paris, ci-devant payés comme suit : par				
	Les Fermes générales . 789,537 ℔				
	Les Postes 373,975				
	La Ferme de Sceaux et Poissy 50,000				
	La Loterie Royale . . . 140,235	2,779,784			
	Les Domaines 94,576				
	Les recettes générales . 7,494				
	Le Trésor public 1,443,967				
	Ensemble	175,457,264 ℔			
	De cette part	11,226,000	11,226,000	11,226,000	33,678,000

Art.		Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
		℔	℔	℔	℔
	Report	11,226,000	11,226,000	11,226,000	33,678,000
	. . . . 175,457,264 ℔				
	INTÉRÊTS.				
	Loterie d'Octobre 1780. 530,755 ℔				
	Emprunt de Décembre 1782 2,705,461				
	Loterie d'Avril 1783 . . 627,562				
	Loterie d'Octobre 1783. 1,054,168				
	Emprunt de Décembre 1784 5,492,826				
	Id. de Décembre 1785 . 3,201,952				
	Id. d'Octobre 1787. . . 173,129				
	Compagnie des Notaires de Paris. 420,000				
	Actions de la Caisse d'Escompte. 5,600,000				
	23,740,605				
	Actions de l'ancienne Compagnie des Indes. 3,657,849				
	Emprunt National de 80 millions 2,642,323				
	DIVERS OBJETS.				
	Brevets de retenue. . . . 147,000 ℔				
	Acquisitions. 589,476				
	Anciennes dettes liquidées . . 873,280				
	2,634,640				
	Offices supprimés . . 854,884				
	Prêts faits au Trésor public 170,000				
	OBJETS PARTICULIERS.				
	Indemnités. . . . . 200,000 ℔				
	M. de Penthièvre. . . . 17,500				
	Hainaut étranger. . . . 54,000				
	271,500				
	TOTAL. . . . . : 204,469,000 ℔				
	Les paiemens à faire sur ces objets, dans le cours des trois premiers mois 1791, peuvent être évalués comme suit :				
	Pour les rentes . . . . . 43,000,000 ℔				
	Pour les intérêts et les indemnités. 12,000,000	18,300,000	18,300,000	18,400,000	55,000,000
5.	Secours aux Hollandois et Acadiens réfugiés en France.	58,000	58,000	59,000	175,000
6.	Gages des Officiers du Point-d'honneur . .	35,000	35,000	35,000	105,000
	De cette part	29,619,000	29,619,000	29,720,000	88,958,000

Art.		Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
		℔	℔	℔	℔
	Report	29,619,000	29,619,000	29,720,000	88,958,000
7.	Dépenses relatives à la ville de Paris :				
	Garde militaire. . . . . 6,500,000 ℔				
	Illumination. 450,000				
	Nettoiement 350,000				
	Pompiers 150,000				
	Pavé 750,000				
	Carrières sous la Ville . . 250,000				
	Frais relatifs à la subsistance. 150,000				
	Dépenses diverses de la Police. 300,000	777,000	777,000	777,000	2,331,000
	Maisons de Charité et Enfans-trouvés 358,000				
	Prisonniers, non compris ceux que paye la Caisse des Domaines 55,000				
	Mouleurs de bois 4,800				
	Dépôts et chartriers. . . . 6,000				
	Par an . . 9,324,000 ℔				
8.	Dépenses de procédures criminelles et de Prisonniers. Le paiement en sera fait, suivant l'usage et la convenance du service, par l'Administration des Domaines à la décharge du Trésor public	. . . . .	. . . .	. . . . .	*Mémoire.*
9.	Travaux dans les carrières qui sont sous les plaines voisines de Paris	12,000	12,000	13,000	37,000
10.	Encouragemens pour le commerce, et primes, non compris celles que la Ferme générale paye à la décharge du Trésor public	33,000	33,000	34,000	100,000
11.	Jardin royal des Plantes, et Cabinet d'Histoire Naturelle.	8,000	8,000	9,000	25,000
12.	Bibliothèque du Roi	9,000	9,000	9,000	27,000
13.	Frais d'impressions à Paris, sur le pied de 150,000 livres par an.	12,000	12,000	13,000	37,000
14.	Ponts et Chaussées, en les comptant sur le pied de 8 millions, qui est la somme demandée par M. de la Millière. . . .	666,000	666,000	668,000	2,000,000
	De cette part	32,821,000	32,821,000	31,343,000	93,435,000

Art.		Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
		℔	℔	℔	℔
	Report	74,345,000	72,685,000	73,173,000	220,803,000
15.	Secours pour les dépôts de mendicité, les Enfans-trouvés dans les Provinces, etc. sur le pied de 4,200,000 livres par an, suivant la lettre écrite par M. de Liancourt à M. de Lessart	350,000	350,000	350,000	1,050,000
16.	Secours à des Fabriques, Hôpitaux, Ecoles, Colléges et Communautés Religieuses dans les Provinces, dont le paiement doit être fait par les Receveurs de Districts, sur le pied de 770,000 liv. par an.	64,000	64,000	64,000	192,000
17.	Traitement du sieur d'Hémery, chargé de faire passer des Pensions dans les Provinces, sur le pied de 20,000 liv. par an.	1,600	1,700	1,700	5,000
18.	Fonds à laisser toujours subsistant dans le Trésor public, en numéraire effectif, s'il est possible	20,000,000	. . . . .	. . . . .	20,000,000
	Totaux du Chapitre troisième . .	51,551,600	31,551,700	31,658,700	114,762,000

RÉCAPITULATION DE LA DÉPENSE.

	Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
	℔	℔	℔	℔
Chapitre Ier.	7,800,000	7,750,000	7,800,000	23,350,000
——— II.	11,847,600	11,850,700	11,854,700	35,553,000
——— III.	51,551,600	31,551,700	31,658,700	114,762,000
Totaux.	71,199,200	51,152,400	51,313,400	173,665,000

RÉSULTAT.

	Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
	ff	ff	ff	ff
Les Dépenses montent à	71,199,200	51,152,400	51,313,400	173,665,000
Les Recettes à	57,760,000	20,743,000	20,580,000	99,083,000
Déficit, par évaluation	13,439,200	30,409,400	30,733,400	74,582,000

A Paris, le premier Janvier 1791; comme apperçu. Dufresne.

No. V.

DÉPENSES PARTICULIÈRES

A L'ANNÉE 1791,

Pour lesquelles il n'est pas fait de fonds dans l'État ordinaire.

Guerre, Artillerie, Génie. Reste des quatre millions décrétés le 5 Décembre 1790	3,000,000 ℔	
Équippement de cent mille soldats auxiliaires, à 50 liv. par chaque homme	5,000,000 ℔	20,000,000 ℔
Par le Décret du 28 Janvier 1791, il a été ordonné qu'on portera au pied de guerre 50 Régimens d'infanterie et 20 Régimens de cavalerie. Je porte cet objet, par simple évaluation, à	12,000,000 ℔	
Marine et Colonies.		
Les fonds réglés par le Roi pour l'ordinaire de 1791, étant de 40,500,000 livres, chaque mois est de	3,375,000 ℔	
Le Décret du 20 Janvier 1791 ayant ordonné un paiement de	4,347,878	
Il en résulte un excédant de	972,878 ℔	
Un second Décret du 11 Février a ordonné, pour l'expédition aux isles de l'Amérique, une dépense de	8,991,000 ℔	9,964,000
Secours accordés par l'Assemblée Nationale le 16 Décembre 1790		15,000,000
Dépenses de la formation des assignats, par évaluation		400,000
Secours à fournir pour les édifices religieux commencés		400,000
Travaux des fortifications militaires de la nouvelle enceinte du Havre		450,000
Travaux des fortifications militaires de Cherbourg		600,000
Travaux du Pont de Louis XVI		600,000
De cette part		47,414,000

Report.		47,414,000 ℔
Travaux et frais d'établissement des bureaux du Trésor public, de la nouvelle recette des impositions foncières, de la Loterie royale, de l'administration des Domaines, de la Caisse de l'extraordinaire, etc.		230,000
Ateliers de charité tant pour subvenir au manque de travail à Paris et dans les environs, qu'au canal de Bourgogne;		
SAVOIR:	Par mois.	
A Paris et les environs. — 27,000 ouvriers de terrasse; environ	550,000 ℔	
A Paris et les environs. — Les ouvriers Ébénistes et du fauxbourg Saint-Antoine . .	32,000	
A Paris et les environs. — 4,000 ouvriers de filatures.	50,000	
TOTAL.	712,000 ℔	
En supposant ces ateliers dans le même état pendant toute l'année, il en coûtera		8,544,000
Les travaux à faire en 1791 pour achever la clôture de Paris, et les achats de terreins nécessaires pour cet objet, peuvent être évalués à la somme de		1,800,000
Perte sur les matières d'argent à extraire de l'Etranger, et sur les achats d'espèces à faire dans le Royaume pour entretenir dans le Trésor public la masse de numéraire qu'exigent les divers services dont il est chargé.		
On ne peut évaluer maintenant cet objet, qui n'est porté ici que pour		*Mémoire.*
TOTAL.		57,988,000 ℔

A Paris, le 18 Février 1791; comme apperçu. DUFRESNE.

No. VI.

APPERÇU DES PAIEMENS

A FAIRE

DANS LE COURS DES TROIS PREMIERS MOIS 1791,

SUR LES DÉPENSES PARTICULIÈRES A LADITE ANNÉE.

	Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
Guerre, Artillerie, Génie, etc.				
Savoir:				
Sur les trois millions restans des quatre millions décrétés le 5 Décembre 1790.				
Pour l'équippement de cent mille auxiliaires.				
Pour compléter cinquante Régimens sur le pied de guerre.				
D'après l'opinion du Département de la Guerre que j'ai consulté, il n'y aura probablement que peu de chose à payer sur ces trois objets dans le cours des trois premiers mois 1791; conséquemment je ne les porte, par simple évaluation, qu'à	ff 200,000	200,000	600,000	ff 1,000,000
Marine. Supplément décrété pour le mois de Janvier	970,000	. . . . .	. . . . .	5,010,000
Marine. Expédition aux isles de l'Amérique	. . . . .	3,480,000	560,000	
Sur les quinze millions de secours accordés par l'Assemblée Nationale le 16 Décembre 1790	3,320,000	1,660,000	1,660,000	6,640,000
Sur les dépenses de la formation des Assignats . .	60,000	60,000	100,000	220,000
Sur les secours à fournir pour les édifices religieux, ...	33,000	33,000	33,000	99,000
De cette part	4,583,000	5,433,000	2,953,000	12,969,000

Travaux

	Janvier.	Février.	Mars.	Totaux.
	ff	ff	ff	ff
Report	4,583,000	5,433,000	2,953,000	12,969,000
Travaux des fortifications militaires de la nouvelle enceinte du Havre	37,000	37,000	37,000	111,000
Travaux des fortifications militaires de Cherbourg	50,000	50,000	50,000	150,000
Travaux du Pont de Louis XVI.	50,000	50,000	50,000	150,000
Travaux et frais d'établissement des bureaux du Trésor public, et divers autres de l'Administration générale	30,000	30,000	30,000	90,000
Travaux à faire pour achever la clôture de Paris, et achats de terreins nécessaires, etc.	150,000	150,000	150,000	450,000
Atteliers de charité dans lesquels on occupe 36,000 personnes, non compris les ouvriers du fauxbourg Saint-Antoine ; environ	900,000	900,000	900,000	2,700,000
Perte sur les matières d'argent à extraire de l'Etranger, et sur les achats d'espèces à faire à Paris pour le service du Trésor public ; par évaluation	700,000	700,000	700,000	2,100,000
Totaux	6,500,000	7,350,000	4,870,000	18,720,000

A Paris, le 18 Février 1791 ; comme apperçu. Dufresne.

N°. VII.

OBJETS ARRIÉRÉS

DU DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Dépenses des États du Roi pour l'année 1790, qui comprennent les gages et les traitemens de l'ancienne Magistrature, des Officiers des Eaux et Forêts, des Secrétaires du Roi; les rentes et les dépenses accessoires des Secrétaires du Roi, les frais de procédures criminelles, etc.

Objets ci-devant payés par les Receveurs-généraux des Finances, Pays d'Élections, Pays-Conquis, et Pays-d'Etats . . . . . (1).		11,298,000 ℔	17,098,000 ℔
Par l'Administration des Domaines; savoir :			
Sur la partie des Domaines	2,272,000 ℔	4,736,000	
Sur celle des bois	2,464,000		
Par le Payeur des charges sur les Fermes		355,000	
Gages des Cours supérieures de Paris		709,000	
Remboursement des billets que les régisseurs des vivres de la marine ont ci-devant faits pour le renouvellement des 3,600,000 livres d'anciens emprunts, dont le remboursement a été ordonné par le Décret du 3 Décembre 1790; sur quoi il a été payé 435,000 livres. Reste.			3,165,000
De cette part.			20,263,000 ℔

(1) L'Assemblée Nationale ayant ordonné par l'article II du Décret du 30 Octobre 1790, que les compagnies supprimées seront exclusivement tenues d'acquitter tous les arrérages de leurs dettes passives jusqu'au 31 Décembre de ladite année, et que l'état en sera chargé à compter du premier Janvier 1791, on a laissé subsister dans cette somme de 11,298,000 livres, les rentes que doivent les Secrétaires du Roi; et on les porte ensuite à l'article des rentes dans le chapitre III de l'apperçu des dépenses de 1791, seulement pour celles de ladite année, conformément au Décret.

Report		20,263,000 ℔
Anciennes anticipations qui sont dans les mains du Public ;		
SAVOIR :		

1791.

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	
	℔	℔	℔	℔	
Billets des Fermes	5,000,000	5,000,000	5,000,000	3,010,000	
Assignations sur les Fermes . . .	850,000	1,495,000	740,000	500,000	
Billets des Régisseurs de la Régie des Aides, etc	603,000	207,000	180,000	90,000	
Nouveaux billets des Administrateurs des Domaines	28,000	367,000	28,000	69,000	
Rescriptions sur les impositions foncières, tirées en 1790 . . .	1,822,000	5,500,000	5,327,000	"	
	8,303,000	12,569,000	11,275,000	3,669,000	35,816,000

Remboursement des reconnoissances ci-devant délivrées pour éteindre le papier-monnoie des Isles de France et de Bourbon.		92,000
Lettres-de-change tirées où à tirer encore des Colonies, pour les dépenses du département de la Marine, antérieur au premier Janvier 1789.		
On porte cet objet, par simple évaluation, à		500,000
Remboursemens à faire dans le cours de l'année 1791 sur divers emprunts ;		
SAVOIR :		
A Gênes, sur l'emprunt des Quinze-vingts. . . . . 1,150,000 ℔		
Sur celui de l'arcenal de Marseille. 530,000		
Sur celui de la ville de Paris, fait en 1782. . . 138,000	1,918,000 ℔	
Sur celui de la compagnie Perache. 100,000		3,490,000
En Hollande, sur celui fait pour les Américains.	1,150,000	
A Bruxelles, sur celui de la Flandre-Maritime.	422,000	
		60,161,000 ℔

A Paris, le premier Janvier 1791 ; somme apperçu. DUFRESNE.

f 2